



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2005

Français seulement

Huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique

New York, 27 juin-1^{er} juillet 2005

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports sur les progrès accomplis en matière de levés
et de cartographie permettant de traiter des questions
qui se posent sur les plans nationaux, régionaux
et mondiaux, notamment : collecte, gestion et diffusion
de l'information géographique**

L'infrastructure d'information spatiale est une priorité de développement durable en République de Guinée**

Résumé

La nécessité d'exploiter les informations à référence spatiale tant pour l'inventaire, l'évaluation et la gestion des ressources et de l'environnement, que pour le pavage et la coordination des voies du développement durable propres à mener les pays à la résolution des problèmes socioéconomiques, est de nos jours primordiale. Le réseau national de l'information spatiale en Guinée prendra en compte les acquis d'initiatives passées, actuelles ou planifiées. Il bénéficiera des acquis des projets et services techniques des départements ministériels, des organismes privés et non gouvernementaux. En matière de formation, il visera au renforcement des capacités institutionnelles du pays et à l'initiation des décideurs aux notions fondamentales relatives à l'information géocodée et à son utilisation. Cela permettra une exploitation et un échange de données d'une manière aisée et rationnelle entre les différents producteurs et utilisateurs de l'information géographique.

* E/CONF.96/1.

** Préparé par Mohamed Hassimiou Fofana, cartographe à l'Institut géographique national (Guinée).



Introduction

La République de Guinée a été l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest à avoir une cartographie de base et à bénéficier de nombreux projets d'aménagements qui ont nécessité des travaux de type cartographique.

L'infrastructure spatiale est indispensable au traitement judicieux de l'espace, duquel dépendent essentiellement la vie et la prospérité de nos communautés. Sans elle, tous les travaux de planification ne peuvent que dégénérer en confusion et en vains efforts.

La nécessité d'exploiter les informations tant pour l'inventaire, l'évaluation et la gestion des ressources et de l'environnement, que pour tracer et coordonner les voies du développement durable propres à mener le pays à la résolution des problèmes socioéconomiques, est de nos jours primordiale.

Ainsi en Guinée, dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la gestion de l'information, il nous est nécessaire de faire un ensemble constitué de collecte, d'analyse et de gestion de l'information sur le territoire. L'objectif est de contribuer de manière significative et durable à l'harmonisation et à la normalisation des nomenclatures pour la conception des banques de données de base sur les données biophysiques et socioéconomiques et à leur mise en place et leur mise à jour au niveau national.

Situation actuelle

Les données et les informations de base géoréférencées restent généralement les plus méconnues des outils de développement dans notre pays; car elles ne constituent guère la priorité dans les programmes nationaux de développement.

Alors qu'aujourd'hui l'existence d'une infrastructure d'information spatiale fiable et efficace est aussi importante que celle des autres infrastructures sur lesquelles portent essentiellement les efforts de notre gouvernement, à savoir la santé, l'éducation, le transport, l'énergie.

C'est pourquoi nous avons élaboré le projet d'Atlas national avec implantation d'une banque nationale de données de base (BNDB) – SIG. Cela, pour une prise de conscience qui doit avoir lieu au plus haut niveau chez les décideurs pour que la reconnaissance de l'importance des données et des informations spatiales de base soit une réalité ou une des priorités du développement dans notre pays.

Aujourd'hui, nous invitons notre gouvernement à donner un rang de priorité élevé à ce secteur en lui affectant des ressources nécessaires afin de permettre la construction d'une infrastructure nationale d'information géographique.

L'outil proposé est considéré comme fondamental à la planification économique et à l'aménagement du territoire par des données qu'il fournira sur les relations entre un environnement et une démographie en perpétuelle évolution.

Notre pays est confronté à des problèmes majeurs pour asseoir le développement durable, parmi lesquels nous avons entre autres :

- La disponibilité et l'accessibilité de l'information fiable (données biophysiques et socioéconomiques);

- Le déficit aigu en terme de capacités en expertises pour l'utilisation effective de l'information sur le territoire dans les processus décisionnels et en équipements de traitement et d'analyse de cette information, y compris l'équipement de collecte de données de terrain pour le géoréférencement.

En plus, le constat objectif sur les capacités d'expertises et de moyens performants et adaptés de traitement de l'information dans l'ensemble du pays est particulièrement négatif et devra faire l'objet d'une attention particulière. Les systèmes informatiques pourront être remplacés, ce qui est difficilement le cas des données une fois l'investissement réalisé.

Démarche préconisée

La levée de ces diverses contraintes est ainsi devenue un préalable incontournable de l'élaboration des politiques et des stratégies de gestion des données de base pour un développement durable en Guinée.

Les bénéficiaires et acteurs principaux seront les protagonistes de la gestion et du développement durable qui sont :

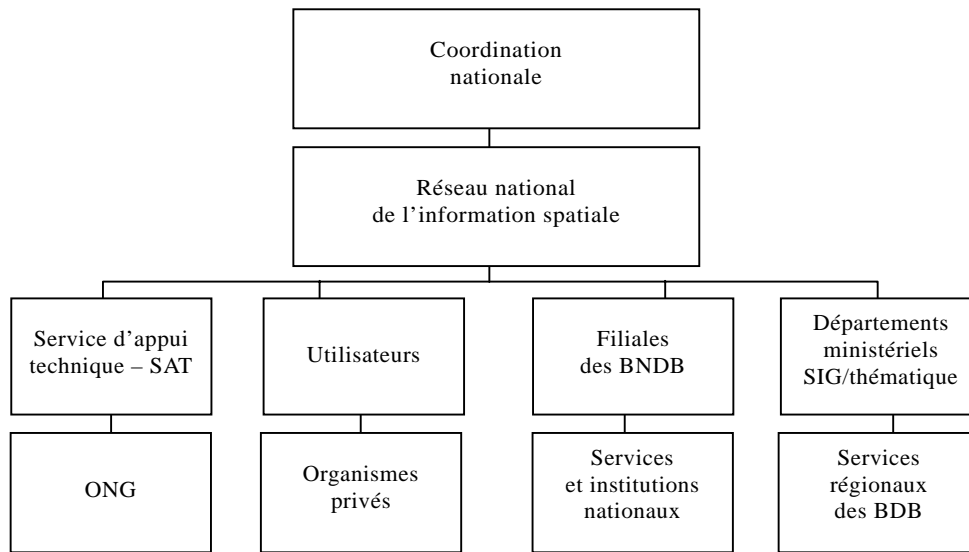
1. Les services publics et privés fournisseurs de l'information sur le milieu utile et utilisable par les utilisateurs (services d'appui technique);
2. Les utilisateurs publics ou privés de l'information sur le territoire;
3. Les organismes privés et non gouvernementaux d'appui au développement;
4. Les partenaires de la coopération;
5. Les services et départements techniques ministériels.

Les capacités nationales pour la mise à jour et l'exploitation du système de banques de données de base (BDB) doivent être renforcées. Le renforcement de ces capacités n'inclura pas seulement l'investissement en matériels et équipements nécessaires pour l'achèvement des activités mais également et surtout un appui significatif en matière de formations. Ces formations viseront d'une part les services techniques d'appui et plus particulièrement les utilisateurs actuels et potentiels de banque de données de base.

Le réseau national de l'information prendra en compte les acquis d'initiatives passées, actuelles ou planifiées. Il bénéficiera des acquis des projets et services techniques des départements ministériels, des organismes privés et non gouvernementaux. Il contribuera en retour au renforcement des données dans divers sens.

En matière de formation il visera au renforcement des capacités institutionnelles du pays et à l'initiation des décideurs aux notions fondamentales relatives à l'information géocodée et à son utilisation.

Un système d'organisation, de collecte et de gestion des bases de données sera mis à jour. Le recueil des données se fera à l'aide des mécanismes adaptés aux services de collectes (registres, visites de terrains...). L'impact du projet sera alors déterminé par les études ultérieures visant à évaluer le développement et le taux d'adoption des méthodes appliquées à la gestion des données.



Avec cette structure nous pourrions faire une homogénéisation et connecter des systèmes existants en Guinée; car de nos jours les systèmes sectoriels, individuellement pris, sont très importants et répondent à de véritables préoccupations des utilisateurs, mais ils présentent peu de compatibilité entre eux bien qu'ils concernent un même territoire. Cela permettra une exploitation et un échange de données aisés et rationnels entre les différents producteurs et utilisateurs de l'information géographique.

Avec cette coordination notre pays pourra répondre aux besoins suivants :

1. Le développement de normes relatives à la structuration et à l'échange des données géographiques;
2. Le choix d'une méthodologie de développement des SIG, pour assister la conception et la réalisation des différents systèmes;
3. La réalisation d'une base géographique numérique commune, contenant des éléments communs à tous les intervenants;
4. Le développement et l'harmonisation des infrastructures de communication (réseaux informatiques);
5. La clarification des enjeux juridiques et institutionnels relatifs à la propriété et à la diffusion des données géographiques, questions cruciales pour le développement du marché de l'information géographique;
6. Le développement des infrastructures techniques et humaines indispensables, recouvrant le secteur public, l'industrie privée et la formation universitaire et professionnelle.

La réalisation de ces objectifs permettra l'implantation de l'infrastructure de l'information spatiale. Cette politique est comme un soutien à notre pays dans son souhait de pallier au déficit d'informations pour un développement durable. L'intérêt pour l'environnement dans ce réseau est d'associer la meilleure connaissance des éléments de l'environnement à la démarche de la gestion et la planification du développement durable dans notre pays.

Cela apportera les éléments manquants et déterminants quant à la création des fondements opérationnels pour la définition et la conduite des futures politiques de développement durable pour notre pays. Il apparaît comme une nécessité incontournable de l'heure.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus se résument comme suit :

- La conception et la réalisation d'un atlas national, de type complexe, pour la recherche scientifique et technique et autres actions pratiques;
- La mise en place d'un système national de banques de données opérationnel pour la gestion et le suivi des ressources naturelles et de l'environnement;
- L'exploitation effective des banques de données de base dans le cadre d'activités de gestion et de suivi des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable;
- Le renforcement des capacités nationales en termes d'équipements, mais surtout de formation, et de développement institutionnel pour le maintien et l'exploitation, dans le cadre d'activités de gestion et de suivi des ressources naturelles et de l'environnement, du système de banque de données de base.

Cette politique mérite un soutien pour permettre à la Guinée de pallier son déficit d'informations dans le cadre d'un développement durable. Ainsi la conception d'une infrastructure d'information spatiale en République de Guinée reste une priorité de développement durable.

Conclusion

La nécessité d'exploiter les informations tant pour l'inventaire, l'évaluation et la gestion des ressources et de l'environnement, que pour tracer et coordonner les voies du développement durable propres à mener les pays à la résolution des problèmes socioéconomiques, est de nos jours primordiale. Le réseau national de l'information prendra en compte les acquis d'initiatives passées, actuelles ou planifiées. Il bénéficiera des acquis des projets et services techniques des départements ministériels, des organismes privés et non gouvernementaux. Il contribuera en retour au renforcement des données dans divers sens.

En matière de formation il visera au renforcement des capacités institutionnelles du pays et à l'initiation des décideurs aux notions fondamentales relatives à l'information géocodée et à son utilisation. Cela permettra une exploitation et un échange de données aisé et rationnel entre les différents producteurs et utilisateurs de l'information géographique.